

QUELS MILIEUX ?

Sont concernés **les linéaires** (anciens pare-feux et passes communales, bandes complémentaires des bords de pistes et de routes, bordures de cours d'eau et de fossés...) mais aussi **les clairières, landes et pelouses** en bon état de conservation, secteurs peu favorables aux feuillus, zones tourbeuses, landes très humides ou très sèches, périmètres des lagunes...

Ces espaces pourront être retenus en raison de leur richesse écologique. Dans ce cas **on s'intéresse à**

des milieux de faible surface (inférieure ou égale à 1 ha d'un seul tenant) insérés dans la forêt.

Ne sont pas concernés les espaces dont l'entretien est déjà financé (emprises de lignes électriques et de gazoducs, pare-feux actifs, mesures compensatoires au titre du Code de l'Environnement...).

QUEL INTERET POUR LA FORET ET LE FORESTIER ?

Ces espaces sont des milieux ouverts permanents au sein du massif de pin maritime, sans couvert forestier, à la différence des coupes rases (ouvertures

temporaires). Ils complètent la mosaïque des milieux, notamment par des pelouses et des landes et hébergent des espèces différentes de celles du sous-bois (flore héliophile, insectes floricoles et leurs prédateurs, papillons de jour...).

Parmi ces espèces qui ont fortement régressé, certaines ont une haute valeur patrimoniale (Orchidées, Ophioglosse des Açores, Gentiane pneumonanthe...). De ce fait, les milieux ouverts apportent une diversité biologique complémentaire à l'échelle du massif.

En outre, des espèces pourtant très forestières sont tributaires de ces territoires pour :

- leur **nourriture** (insectes dont les larves vivent dans le bois mort et les adultes se nourrissent de nectar de fleurs) ; les espaces ouverts procurent quantité de végétaux et d'invertébrés qui constituent la base de l'alimentation de nombreuses espèces typiquement forestières d'oiseaux, d'insectes ou de mammifères de zones de gagnage (cervidés, bécasse des bois ...) ;
- leur **territoire de chasse** (Circaète jean-le-blanc, Chauves-souris gîtant en forêt mais chassant en zones ouvertes...) ;
- leur **reproduction** : zones de nidification (Courlis, Busards...).

Le maintien de ces milieux améliore la capacité d'accueil des cervidés ce qui est aussi un moyen de réduire les dégâts qu'ils font sur les jeunes reboisements.



La majorité des papillons de jour qui vivent en forêt se cantonne aux clairières et lisières les plus ensoleillées, qui sont aussi des habitats privilégiés pour d'autres insectes et des reptiles. Des espaces ouverts comme les pelouses et landes sont particulièrement riches en espèces rares de papillons de jour.

QUE FAIRE EN PRATIQUE AU TITRE DE LA CLAUSE DE DIVERSIFICATION ?

Le but est de conserver ces espaces ouverts pour reconstituer des habitats. Il convient principalement de **s'abstenir de reboiser**.

Les opérations suivantes peuvent être réalisées :

- identifier et localiser les milieux existants ou potentiels ;
- décrire l'état actuel du milieu et délimiter la zone d'intervention par un piquetage et éventuellement un panneautage informatif ;
- proscrire le boisement ou le reboisement et le travail du sol ;
- abattre éventuellement les arbres présents en laissant des pieds épars ou des arbustes, ce qui permet à certaines espèces de s'installer (Pie grièche...) ;
- débroussailler par gyrobroyage, en plein ou partiellement, la végétation ligneuse basse existante, pour favoriser l'installation d'herbacées ;



- aménager dès que possible des clairières en élargissant les intersections des pistes ou par la création d'ouverture en demi-cercles (festons) en bord de route.

Les dates des travaux seront adaptées pour respecter les périodes de reproduction, floraison et fructification.

QUE PEUT-ON FAIRE AU-DELA DU PLAN CHABLIS ?

Les zones ouvertes doivent être entretenues pour contrôler la colonisation progressive. Cet entretien peut être réalisé par des débroussailllements, la fauche, le pâturage

extensif, le brûlage dirigé ou d'autres procédés, à l'exclusion de contrôles chimiques.

Ceci dit, lorsque le milieu ouvert se ferme, il n'est pas forcément utile d'intervenir. La friche (fruticée) ou les landes naturellement boisées regorgent elles aussi d'espaces utiles à de nombreuses espèces forestières.

Pour les landes très humides, il peut être envisagé de modifier le réseau de fossés (position et/ou profondeur) pour laisser remonter la nappe et favoriser ainsi les espèces spécifiques de ces milieux.